

ANNEXE 2

**PROCEDURES DE MESURES, COMPTAGE ET QUALITE
APPLICABLES AU CHARGEMENT DE MICRO-METHANIERS**

1 MESURES EFFECTUEES SUR LA CARGAISON AU TERMINAL

1.1 Opérations de reconnaissance de Cargaison

Deux opérations de reconnaissance de Cargaison sont effectuées à bord du Micro-Méthanier, respectivement avant et après Chargement :

- la reconnaissance de Cargaison avant le Chargement a lieu après élaboration de la Check-List et avant ouverture des vannes de traverses gaz et liquide ;
- la reconnaissance de Cargaison après le Chargement a lieu après purge des traverses et du collecteur liquide et fermeture des vannes de traverses gaz et liquide.

Si l'état de remplissage des tuyauteries est différent avant et après Chargement, la variation de volume de Cargaison correspondante doit être prise en compte dans le calcul de la Quantité Chargée. A cet effet, l'Expéditeur soumet à l'Opérateur un calcul des volumes des collecteurs qu'il propose d'utiliser ainsi que la procédure de mise en froid et de purge de ces collecteurs.

Si l'Expéditeur fait fonctionner les machines du Micro-Méthanier au gaz lorsqu'il est connecté au bras gaz, alors l'énergie consommée est soit déterminée par le compteur gaz aux machines du Micro-Méthanier s'il en est équipé, soit forfaitairement par un prélèvement de gaz de 0,10 % appliqué à la Quantité Chargée non corrigée de la quantité d'énergie renvoyée sous forme gazeuse (gaz retour), soit :

$$Q_{\text{mach}} = 0,001 \times V \times d \times H_m$$

Ce prélèvement forfaitaire s'applique également en cas de défaillance ou dysfonctionnement du compteur existant, ou en cas d'absence de relevé des index du compteur lors de la reconnaissance de Cargaison.

1.2 Jaugeage et calcul du volume de GNL transféré

Les procédures de jaugeage doivent être conformes aux recommandations de la version en vigueur du *LNG Custody Transfer Handbook* du Groupe International des Importateurs de Gaz Naturel Liquéfié (GIIGNL). Les systèmes de mesure de niveau primaires et secondaires sont à capacité, à flotteur et / ou à micro-ondes (radar) et/ou à laser (LIDAR) ; ils doivent être en accord avec la norme ISO 18132.

Le volume de GNL transféré, exprimé en mètres-cubes, est déterminé par différence entre les volumes de GNL contenus dans les cuves du Micro-Méthanier avant et après Chargement. Chaque cuve du Micro-Méthanier doit être équipée de deux systèmes de jaugeage, un système principal dédié aux opérations de reconnaissance de Cargaison et un système de secours. L'erreur maximale admissible des systèmes de jaugeage primaire et secondaire ne doit pas dépasser plus ou moins 5 mm. Les systèmes de jaugeage primaires et secondaires devront être identifiés lors de la reconnaissance de Cargaison avant Chargement sans modification pendant le cours de celui-ci. En cas de défaillance du système de jaugeage principal, le système de secours est utilisé ; si son erreur maximale admissible dépasse plus ou moins 5 mm, notamment sur un Micro-Méthanier ancien, l'Expéditeur et l'Opérateur conviennent, d'un commun accord, d'une erreur maximale admissible supérieure à plus ou moins 5 mm.

L'incertitude totale sur la mesure du volume du GNL transféré résultant de l'incertitude de mesure du système de jaugeage, des tables de jauge et des tables de correction associées à chacune des cuves du Micro-Méthanier doit être inférieure à 0,3 %, conformément à la Directive de l'Union Européenne n°2011/17/UE transposée en droit français par l'arrêté du 07/11/2011 et le décret n°2016-769 du 09/06/2016.

Dans le cas où les lignes du Micro-Méthanier utilisées pour le Chargement ne sont pas dans le même état de remplissage lors des jaugeages avant et après les opérations de Chargement :

- si les lignes du Micro-Méthanier sont pleines avant le Chargement et vides après, le volume de GNL jaugé avant le Chargement est majoré du volume des lignes ;
- si les lignes du Micro-Méthanier sont vides avant le Chargement et pleines après, le volume de GNL jaugé après le Chargement est majoré du volume des lignes.

Le volume des lignes est normalement connu grâce aux tables du Micro-Méthanier, cette valeur est utilisée pour la majoration. Si le volume des lignes est inconnu ou si le Micro-Méthanier n'est pas en mesure de fournir les tables correspondantes avant édition du Rapport de Cargaison, une majoration forfaitaire de 5 m3 de GNL est appliquée.

1.3 Détermination de la température du GNL et de la phase gaz

Chaque cuve du Micro-Méthanier doit être équipée de sondes de température placées de telle sorte qu'à tout moment au moins une sonde soit située dans le liquide et une dans la phase gaz, les autres sondes étant régulièrement réparties sur la hauteur de la cuve. Seules les mesures dans les cuves concernées par le Chargement sont prises en compte. La température du GNL avant Chargement est déterminée comme la moyenne arithmétique de l'ensemble des mesures des sondes de température immergées dans le liquide. La température de la phase gaz après les opérations de Chargement est déterminée comme la moyenne arithmétique de

l'ensemble des mesures des sondes de température situées au-dessus de la phase liquide. L'erreur globale de mesure de température, comprenant les erreurs des éléments du système de mesure de la température, ne doit pas dépasser les valeurs du tableau suivant conformément à la norme ISO 8310.

| | erreur globale de la chaîne de mesure |
|---|--|
| GNL (phase liquide < -145°C) | ± 0,2 °C |
| Gaz naturel (phase gazeuse > -145°C) | ± 1,5 °C |

1.4 Détermination de la pression des cuves du Micro-Méthanier

Les procédures de mesure doivent être conformes aux recommandations de la version en vigueur du *LNG Custody Transfer Handbook* du GIIGNL.

Chaque cuve du Micro-Méthanier doit être équipée d'au moins une sonde de pression en contact avec la phase gaz. Seules les mesures dans les cuves concernées par le Chargement sont prises en compte. La pression moyenne des cuves est déterminée avant et après Chargement comme la moyenne arithmétique des mesures lues dans chaque cuve. L'erreur maximale admissible du système de mesure de pression absolue ne doit pas dépasser ± 10 mbar ou ± 1 % de l'échelle de mesure allant, au minimum, de 800 mbar à 1400 mbar et valable sur l'ensemble de la plage de pression sur laquelle les cuves du Micro-Méthanier peuvent être exploitées.

2 MESURES EFFECTUEES AU TERMINAL

2.1 Echantillonnage du GNL et prélèvement du gaz retour

Echantillonnage en ligne du GNL : L'Opérateur utilise une méthode d'échantillonnage intermittente dit « en ligne », au sens de la norme européenne EN 12838 du GNL et de la norme ISO 8943 de 2007, consistant à :

- prélever et vaporiser en continu du GNL durant le régime nominal de transfert (i.e. hors début et fin de Chargement) ; le prélèvement est réalisé au moyen d'un tube de Pitot isolé (par maintien sous vide ou recirculation de GNL) situé au centre de la conduite de transfert, après les bras de transfert ; la canne de transfert, respectant la norme ISO 8943, permet de maintenir le GNL sous-refroidi jusqu'à ce qu'il soit vaporisé dans un vaporisateur électrique, par effet Joule, à température régulée ;
- transférer le gaz vaporisé à pression et débit stabilisés vers un chromatographe par une tuyauterie adaptée et tracée ;
- et effectuer des analyses chromatographiques à intervalle régulier (a minima trois (3) analyses par heure).

Echantillonnage en bouteille du GNL : En parallèle de l'échantillonnage en ligne, des prélèvements de GNL à l'état gazeux sont réalisés par bouteilles-échantillon. Les systèmes de prélèvement et transfert du gaz évaporé jusqu'aux bouteilles-échantillons sont les mêmes que pour l'échantillonnage en ligne. A chaque Chargement, trois prélèvements (un pour l'Expéditeur, un pour l'Opérateur et un pour un laboratoire indépendant) sont échantillonnés simultanément et en parallèle à mi-transfert en bouteilles, conservées sous scellé par l'Opérateur pendant deux (2) semaines après le Chargement ; à l'issue de ce délai, les bouteilles-échantillons sont purgées et inertées. A la demande expresse de l'Expéditeur et à titre exceptionnel, l'Opérateur fera ses efforts raisonnables pour conserver les bouteilles-échantillons pour une durée plus importante. L'analyse des échantillons en bouteille n'est réalisée que sur demande expresse et aux frais de de l'Expéditeur et ne s'applique qu'aux mesures des constituants majeurs.

Si le Chargement s'effectue dans le cadre d'un Service Spécifique (mise en gaz, mise en froid) ou vise à la réalisation d'une opération spécifique telle que le Chargement d'un talon nécessitant de faibles quantités de GNL, il n'est pas procédé à l'échantillonnage en bouteille de GNL, sauf demande expresse de l'Expéditeur.

Prélèvement du gaz retour : Le gaz retour renvoyé par le Terminal au Micro-Méthanier ou par le Micro-Méthanier au Terminal, est prélevé directement dans la canalisation du retour gaz de manière intermittente dit « en ligne » durant le régime nominal de Chargement (i.e. hors début et fin de Chargement) ; il est transféré vers un chromatographe pour des analyses à intervalle régulier (a minima trois (3) par heure).

Si la ligne d'échantillonnage du GNL (canne de prélèvement et vaporiseur) est hors service, rendant impossible l'analyse, l'Expéditeur et l'Opérateur conviennent, d'un commun accord, d'une méthode alternative pour estimer le GNL transféré, telle que par exemple la qualité moyenne pondérée des GNL déchargés ayant servi au Chargement.

Si la ligne d'échantillonnage du gaz retour ou le chromatographe destiné à analyser ce gaz est défaillant, l'Expéditeur et l'Opérateur conviennent, d'un commun accord, d'utiliser la méthode empirique préconisée par la version en vigueur du *LNG Custody Transfer Handbook* du GIIGNL pour déterminer la composition molaire moyenne du gaz retour.

2.2 Analyse des constituants, ajustage et contrôle des chromatographes

2.2.1 Analyse des constituants majeurs du GNL et du gaz retour

Les constituants majeurs du GNL et du gaz retour sont analysés par chromatographie en phase gazeuse conformément à la norme ISO 6974 (partie 5). A minima, trois (3) analyses par heure sont réalisées ; elles sont validées et normalisées. La composition du GNL et du gaz retour est déterminée, pour chaque constituant, comme la moyenne arithmétique des analyses obtenues durant le régime nominal durant le Chargement (i.e. hors début et fin du Chargement).

Si le chromatographe est hors service ou dérive après le premier tiers du Chargement en régime permanent, les analyses chromatographiques réalisées pendant ce premier tiers seront celles utilisées pour la reconnaissance Cargaison.

Si le chromatographe est hors service pendant le premier tiers du Chargement en régime permanent, trois (3) prélèvements en bouteille à double ogive seront échantillonnés en parallèle à intervalle régulier ; les analyses chromatographiques d'une bouteille de chacun des prélèvements seront ensuite réalisées dès que le chromatographe sera à nouveau opérationnel et ajusté conformément aux procédures en vigueur.

2.2.2 Ajustage et contrôle des chromatographes d'analyse des constituants majeurs

En dehors des phases de Chargement, les chromatographes sont constamment balayés au gaz vecteur. Le chromatographe en phase gazeuse est ajusté en réalisant au moins cinq (5) analyses consécutives avec un gaz de référence répondant à la norme ISO 6141 en vigueur, les trois (3) dernières analyses étant conservées pour déterminer les nouveaux facteurs de réponse de chaque constituant de ce gaz. Cet ajustage est réalisé chaque année, ou à la suite d'un contrôle ayant révélé une non-conformité, ou après une action de maintenance ayant nécessité l'arrêt de l'instrument. Le contrôle en service des chromatographes est effectué à partir d'un gaz étalon certifié COFRAC (ou équivalent) a minima une fois par trimestre et avant chaque ajustage.

2.2.3 Analyse des éléments traces

Les composés soufrés sont analysés selon la norme ISO 19739. Les méthodes décrites dans cette norme peuvent être adaptées en fonction des appareils de mesure disponibles sur le marché et des préconisations des fournisseurs de ces appareils.

Lorsque les matériels de contrôle des éléments traces contenus dans le GNL sont défectueux après le premier tiers du Chargement en régime permanent, les analyses réalisées pendant ce premier tiers seront celles utilisées pour la reconnaissance Cargaison.

Si les matériels de contrôle des éléments traces sont hors service pendant le premier tiers du Chargement en régime permanent, les valeurs retenues sont la moyenne pondérée des valeurs des GNL déchargés ayant servis au Chargement.

2.3 Détermination du Pouvoir Calorifique Supérieur, de l'Indice de Wobbe et de la masse volumique

Les calculs de PCS et d'Indice de Wobbe sur une base volumique sont établis pour un gaz réel selon la méthode préconisée par la norme ISO 6976 en vigueur, au sens de laquelle les conditions de référence sont les suivantes :

- conditions de mesurage volumique : 0 °C et 1,01325 bar absolu (conditions dites « normales ») ;
- conditions de combustion : 0 °C et 1,01325 bar absolu.

Les calculs de PCS sur une base massique sont établis selon la même méthode et dans les mêmes conditions de combustion de référence.

La masse volumique du GNL est calculée selon la méthode révisée KLOSEK MC KINLEY (parue en décembre 1980 dans la *Technical note 1030 – National Bureau of Standards* (et décrite dans le *LNG Custody Transfer Handbook* du GIIGNL), en prenant en compte :

- la température moyenne du GNL transféré,
- la composition moyenne du GNL déterminée durant les opérations de Chargement,
- la masse molaire de chaque constituant telle que définie dans la norme ISO 6976 en vigueur,
- le volume molaire de chaque constituant et les facteurs de correction K1 et K2 tels que décrits dans la *Technical note 1030 – National Bureau of Standards – December 1980*.

3 UNITES ET ARRONDIS

3.1 Unités et arrondis

Les calculs et leurs arrondis sont effectués en unités internationales telles que définies dans la norme ISO 80000-1. Les méthodes de calculs de l'énergie transférée et les règles d'arrondis sont détaillées dans une note technique publiée sur le Site Internet de l'Opérateur.

Le tableau ci-dessous indique les arrondis à utiliser pour l'affichage des résultats de calcul dans les certificats (cf. § 4.3) :

| Grandeur | Unité | Arrondi |
|--|--|---------|
| Volume (sauf GNL brut et net) | m ³ (mètre-cube) | 0,001 |
| Volume de GNL brut et net | m ³ (mètre-cube) | 0,1 |
| Température du GNL et du gaz retour | °C (degré Celsius) | 0,1 |
| Pression des cuves du Navire | mbar (millibar) | 1 |
| Composition du GNL et du gaz retour | % molaire | 0,001 |
| Masse de GNL | kg (kilogramme) | 0,1 |
| PCS massique | MJ/kg (Mégajoule par kilogramme) ou kWh/kg (kilowattheure par kilogramme) | 0,01 |
| PCS volumique | MJ/m ³ (Mégajoule par mètre-cube) ou kWh/m ³ (kilowattheure par mètre-cube) | 0,01 |
| Indice de Wobbe | MJ/m ³ (Mégajoule par mètre-cube) ou kWh/m ³ (kilowattheure par mètre-cube) | 0,01 |
| Masse volumique | kg/m ³ (kilogramme par mètre-cube) | 0,1 |
| Quantité d'énergie renvoyée au Navire ou au Terminal | MJ (Mégajoule) ou kWh (kilowattheure) | 1 |
| Quantité d'énergie | MJ (Mégajoule) ou kWh (kilowattheure) | 1 |
| Indice de méthane | Nombre sans unité | 1 |

Toute quantité d'énergie exprimée en MWh (mégawattheure) est arrondie à trois (3) décimales significatives selon les règles décrites ci-dessous.

Toute quantité d'énergie exprimée en kWh (kilowattheure) est arrondie à zéro (0) décimale significative selon les règles suivantes :

- une décimale non significative égale zéro (0), un (1), deux (2), trois (3) ou quatre (4) n'incrémente pas la décimale significative ;
- une décimale non significative égale à cinq (5), six (6), sept (7), huit (8) ou neuf (9) incrémente la décimale significative.

En cas de litige, seule la quantité d'énergie exprimée en MWh (mégawattheure) fait foi.

3.2 Conversion d'unité

Une quantité d'énergie exprimée en kWh (kilowattheure) à 25 °C PCS est convertie en quantité d'énergie exprimée en MWh (mégawattheure) à 0 °C PCS en multipliant cette quantité d'énergie par un virgule zéro zéro vingt-six (1,0026), conformément aux prescriptions de la norme NF ISO 13443, et en divisant le produit de cette multiplication par mille (1000).

Une quantité d'énergie exprimée en MWh (mégawattheure) à 0 °C PCS est convertie en quantité d'énergie exprimée en kWh (kilowattheure) à 25 °C PCS en multipliant cette quantité d'énergie par mille (1000) et en divisant le produit de cette multiplication par un virgule zéro zéro vingt-six (1,0026), conformément aux prescriptions de la norme NF ISO 13443.

Une quantité d'énergie exprimée en Wh (wattheure) est convertie en quantité d'énergie exprimée en J (joule) en multipliant cette quantité d'énergie par 3600.

Une quantité d'énergie exprimée en Btu (British Thermal Unit) est convertie en quantité d'énergie exprimée en J (joule) en multipliant cette quantité d'énergie par 1055,056.

3.3 Rapport de Cargaison et certificats

3.3.1 Rapport de Cargaison

A l'issue du Chargement, un Rapport de Cargaison est établi par l'Opérateur et adressé à l'Expéditeur conformément au formulaire présenté ci-après.

Le Rapport de Cargaison est constitué d'un certificat de qualité et d'un certificat de quantité, les quantités d'énergie étant exprimées à la température de référence de 0°C.

Un seul exemplaire original du Rapport de Cargaison est édité par l'Opérateur.

Le Rapport de Cargaison pour la Prestation fait apparaître l'indice de méthane, calculé selon la méthode PKI telle que décrite à l'annexe normative A de la norme NF EN ISO 23306 en vigueur.

RAPPORT DE CARGAISON: Certificat de Qualité
CARGO REPORT: Certificate of Quality

Date de l'opération / Transfer date : jj/mm/aaaa
Type d'opération / Transfer operation : RECHARGEMENT / Reloading
Nom du navire / Vessel Name : LNG carrier name

| Références ELENGY | | Références Company | |
|--|-------|--|-------|
| N° d'escale <i>Ship Call Number</i> | xxxxx | N° de cargaison <i>Cargo Number</i> | yyyyy |

Tous les calculs sont effectués conformément au contrat d'accès aux terminaux exploités par Elengy, dans les conditions de référence suivantes : [PCS à 0°C ; V(0°C ; 101325 Pa)]. *All calculations are made according to Elengy-operated LNG terminals access contract, with the following reference conditions: [GHV at 0°C ; V(0°C ; 101325 Pa)].*

| Analyse / Analysis | GNL / LNG | Gaz retour / Return gas | |
|--|-----------|-------------------------|-------|
| Azote / Nitrogen (N ₂) | x.xxx | x.xxx | %/mol |
| Méthane / Methane (CH ₄) | xx.xxx | xx.xxx | %/mol |
| Ethane / Ethane (C ₂ H ₆) | x.xxx | x.xxx | %/mol |
| Propane / Propane (C ₃ H ₈) | x.xxx | x.xxx | %/mol |
| Iso Butane / Iso-butane (iC ₄ H ₁₀) | x.xxx | x.xxx | %/mol |
| Normal butane / n-butane (nC ₄ H ₁₀) | x.xxx | x.xxx | %/mol |
| Neo-pentane / Neo-pentane (neoC ₅ H ₁₂) | x.xxx | x.xxx | %/mol |
| Iso-pentane / Iso-pentane (iC ₅ H ₁₂) | x.xxx | x.xxx | %/mol |
| Normal pentane / n-pentane (nC ₅ H ₁₂) | x.xxx | x.xxx | %/mol |
| Hexanes plus / Hexanes plus (C ₆₊) | x.xxx | x.xxx | %/mol |
| Dioxyde de carbone / Carbon dioxide (CO ₂) | x.xxx | x.xxx | %/mol |

| Impuretés / Trace elements | GNL / LNG | |
|---|-----------|--------------------------|
| Sulfure d'hydrogène / Hydrogen sulfide (H ₂ S) | x.x | mg(S)/m ³ (n) |
| Mercaptans / Mercaptans (RSH) | x.x | mg(S)/m ³ (n) |
| Oxy sulfure de carbone + Sulfure d'hydrogène (COS + H ₂ S) <i>Carbonyl sulfide + Hydrogen sulfide</i> | x.x | mg(S)/m ³ (n) |
| Soufre total (S) / Total sulfur | x.x | mg(S)/m ³ (n) |

| Caractéristiques sous forme gaz / <i>Characteristics in gas state [0°C ; 101325 Pa]</i> | GNL / LNG | Gaz retour / Return gas | |
|--|-----------|-------------------------|------------------------|
| PCS massique / GHV (mass) | xx.xx | xx.xx | kWh/kg |
| PCS volumique / GHV (volumetric) | xx.xx | xx.xx | kWh/m ³ (n) |
| PCI volumique / LHV (volumetric) | xx.xx | xx.xx | kWh/m ³ (n) |
| Indice de Wobbe / Wobbe index | xx.xx | xx.xx | kWh/m ³ (n) |
| Masse volumique / Density | x.xxx | xx.xx | kg/m ³ (n) |
| Densité / Relative density | x.xxx | x.xxx | - |
| Indice de méthane / Methane number (PKI) | xx.x | | |

| Caractéristiques sous forme liquide / <i>Characteristics in liquid state</i> | GNL / LNG | Gaz retour / Return gas | |
|---|-----------|-------------------------|-----------------------------------|
| Température du GNL réel / Real LNG temperature | -xxx.x | -160.0 | °C |
| PCS volumique / GHV (volumetric) | x xxx.xx | x xxx.xx | kWh/m ³ _{LNG} |
| Masse volumique / Density | xxx.x | xxx.x | kg/m ³ _{LNG} |
| Facteur d'expansion / Expansion factor | xxx.x | xxx.x | - |

RAPPORT DE CARGAISON: Certificat de Quantité
CARGO REPORT: Certificate of Quantity

Date de l'opération / Transfer date : jj/mm/aaaa
Type d'opération / Transfer operation : RECHARGEMENT / Reloading
Nom du navire / Vessel Name : LNG carrier name

| Références ELENGY | | Références Company | |
|--|-------|--|-------|
| N° d'escale <i>Ship Call Number</i> | xxxxx | N° de cargaison <i>Cargo Number</i> | yyyyy |

Tous les calculs sont effectués conformément au contrat d'accès aux terminaux exploités par Elengy, dans les conditions de référence suivantes : [PCS à 0°C ; V(0°C ; 101325 Pa)]. All calculations are made according to Elengy-operated LNG terminals access contract, with the following reference conditions: [GHV at 0°C ; V(0°C ; 101325 Pa)].

Reconnaissance de cargaison / Custody Transfer Measurement

[Données retenues pour l'établissement du bilan net / Data used for calculating the net transferred quantities]

| | Avant transfert <i>Before transfer</i> | Après transfert <i>After transfer</i> | |
|--|---|---|-------------------------------|
| Date et heure / <i>Date and time</i> | jj/mm/aaaa hh:mm | jj/mm/aaaa hh:mm | |
| Volume GNL / <i>LNG volume</i> | xxx xxx.xxx | xxx xxx.xxx | m ³ _{LNG} |
| Température moyenne GNL / <i>LNG average temperature</i> | | -xxx.x | °C |
| Température moyenne phase gaz / <i>Vapour phase average temperature</i> | -xxx.x | | °C |
| Pression moyenne phase gaz / <i>Vapour phase average pressure</i> | xxx.x | | mbar(abs) |
| Gaz consommé aux machines du navire <i>Gas consumed by vessel's engines</i> | xx xxx.x | kg (mesuré / <i>measured</i>) | |
| | | m ³ (n) (mesuré / <i>measured</i>) | |
| | | kWh (0,10% de la quantité brute de GNL transféré / <i>0.10% of gross transferred LNG quantity</i>) | |

Bilan net des quantités transférées / Net transferred quantities

| | Volume / <i>Volume</i> (m ³ _{LNG}) | Energie / <i>Energy</i> (kWh @ 0°C) | Masse / <i>Mass</i> (kg) |
|--|--|--|-----------------------------|
| GNL transféré brut / <i>Gross transferred LNG</i> | xxx xxx.xxx | x xxx xxx xxx | xxx xxx xxx.x |
| - Gaz retour / <i>Return gas</i> | xxx.xxx | x xxx xxx | xxx xxx.x |
| + Gaz consommé aux machines du navire <i>Gas consumed by vessel's engines</i> | xxx.xxx | x xxx xxx | xxx xxx.x |
| GNL transféré net / <i>Net transferred LNG</i> | xxx xxx.x | x xxx xxx xxx | xxx xxx xxx.x |

ELENGY:
 Date / *Date* :
 Nom / *Name* :
 Tampon et signature / *Stamp and signature* :

Company:
 Date / *Date* :
 Nom / *Name* :
 Tampon et signature / *Stamp and signature* :